

ARRETE DU MAIRE N° 2026/073
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
LORS DE LA FETE DES VOISINS RUE DES JUIFS

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERGHEIM

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-1 à L.2542-13 ;
VU la demande de Mme NIEBEL Thérèse présentée le 1^{er} juin 2026 ;
VU la nécessité de régler la circulation et le stationnement à l'occasion de la fête des voisins rue des Juifs qui se tiendra le vendredi 19 juin 2026 ;

ARRETE

- Art. 1 -** La circulation et le stationnement seront interdits dans la rue des Juifs, le vendredi 19 juin 2026, de 17 heures à 22 heures, lors de la fête des voisins.
- Art. 2 -** Des barrières seront mises en place à chaque extrémité pour permettre l'application des présentes dispositions.
- Art. 3 -** Les mesures d'interdiction ne s'appliquent pas aux véhicules de secours.
- Art. 4 -** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Madame NIEBEL Thérèse – 26 rue des Juifs 68750 Bergheim
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Ribeauvillé
 - Police Municipale - Bergheim
 - Brigade Verte - 92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 68360 Soultz
 - Monsieur le Chef du service technique de la Ville de Bergheim
 - Monsieur le Chef du C.P.I. - Bergheim
 - registre des arrêtés
 - affichage
 - dossier.

Fait à Bergheim, le 3 juin 2026

LE MAIRE :



Elisabeth SCHNEIDER